



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)  
† (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Section des enregistrements internationaux de marques) : (41-22) 740 14 29  
Messagerie électronique : [intreg.mail@wipo.int](mailto:intreg.mail@wipo.int) – Internet : <http://www.OMPI.int>

### **PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES**

#### **Adhésion de la Croatie**

1. Le Gouvernement de la Croatie a déposé le 23 octobre 2003, auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), son instrument d'adhésion au Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Le Protocole de Madrid entrera en vigueur à l'égard de la Croatie le 23 janvier 2004.
2. L'adhésion de la Croatie au Protocole de Madrid porte à 62 le nombre de parties contractantes audit Protocole. Une liste des membres de l'Union de Madrid, indiquant la date à laquelle les parties contractantes sont devenues liées par l'Arrangement et/ou le Protocole de Madrid, est disponible sous la rubrique "Liste des membres" à la page des Marques internationales sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : [www.OMPI.int](http://www.OMPI.int).

Le 29 octobre 2003